

SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1977-1978

Annexe au procès-verbal de la séance du 22 novembre 1977.

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la commission des Affaires culturelles (1), sur le projet de loi de finances pour 1978, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

TOME XI

RADIODIFFUSION-TÉLÉVISION

Par M. Henri CAILLAVET,

Sénateur.

(1) Cette commission est composée de : MM. Léon Eeckhoutte, président ; Henri Caillavet, Michel Miroudot, Jean Sauvage, Charles Pasqua, vice-présidents ; Pierre Bouneau, Jacques Habert, James Marson, Paul Séramy, Maurice Vérillon, secrétaires ; Jean de Bagnaux, René Billères, Jean-Pierre Blanc, Jacques Bordeneuve, Philippe de Bourgoing, Jacques Boyer-Andrivet, Michel Caldaguès, Gabriel Calmels, Jacques Carat, Adolphe Chauvin, Charles Durand, Charles Ferrant, Maurice Fontaine, Louis de la Forest, Claude Fuzier, Mme Brigitte Gros, MM. Bernard Hugo, Robert Lacoste, Christian de la Malène, Mme Hélène Luc, MM. Kléber Malécot, Hubert Martin, Roger Moreau, Dominique Pado, Sosefo Makape Papilio, Guy Pascaud, Pierre Petit, Maurice Pic, Roland Ruet, Guy Schmaus, Franck Serusclat, Georges Spénale, Pierre-Christian Taittinger, René Tinant, Edmond Valcin, Pierre Vallon, Frédéric Wirth.

Voir les numéros :

Assemblée nationale (5^e législ.) : 3120 et annexes, 3131 (tomes I à III, annexe 49), 3148 (tome X) et in-8° 770.

Sénat : 87 et 88 (tomes I, II et III, annexe 45) (1977-1978).

Loi de finances. — Radiodiffusion-télévision - Presse - Publicité - Sports - Partis politiques - Droits d'auteur - Cinéma.

SOMMAIRE

	Pages
CHAPITRE I. — Les ressources de la télévision	3
<i>La redevance</i>	5
I. — Répartition de la redevance	5
1. Les dotations préciputaires	5
2. Les applications des mécanismes de répartition (qualité et audience) ..	6
3. Les ajustements apportés à la répartition de la redevance	7
II. — Conclusions à tirer de la répartition de la redevance	8
<i>La publicité</i>	9
CHAPITRE II. — Que penser de la réforme de 1974	11
A. — <i>La couverture du territoire</i>	12
B. — <i>Ventilation financière médiocre</i>	14
Conclusion	21

CHAPITRE PREMIER

LES RESSOURCES DE LA TÉLÉVISION

MESDAMES, MESSIEURS,

La gestion financière de la télévision appelle un certain nombre d'observations. C'est à travers un budget que nous avons, en effet, la possibilité de porter des jugements politiques.

En France, la télévision n'a pas encore atteint pleinement son objectif.

Elle n'est pas, loin s'en faut, un instrument culturel et de divertissement exceptionnel ou même remarquable.

Votre Rapporteur écrira même que par rapport à 1960, sur ce plan, elle est en régression alors que, par ailleurs, les techniques se sont développées.

Par contre, *l'information tend à plus d'objectivité*. Il ne semble pas que la télévision soit la propriété d'un parti, comme au temps où le général de Gaulle était en charge de la France.

Une certaine libéralisation se fait jour et, de plus en plus, le pluralisme est respecté.

Votre Rapporteur vous renverra à l'important rapport de plus de 250 pages qu'il a rédigé à la demande du groupe de travail décidé par la commission des Affaires culturelles sur sa proposition et qui sera publié ultérieurement.

Dans ledit rapport, sont mentionnées de nombreuses propositions, lesquelles semblent susceptibles d'ouvrir la voie à une création plus soutenue et plus diversifiée ainsi qu'à des méthodes de gestion plus rigoureuses ; en un mot, à favoriser le plein épanouissement d'un instrument moderne, hautement qualifié au plan de l'information, de la culture et du divertissement.

En 1978, l'ensemble des ressources des sociétés de radio et de télévision s'élèvera — à l'exclusion de la S.F.P. — à 4.137 millions de francs contre 3.600 millions en 1977, soit une progression de 15 %. Ces chiffres ne sont pas corrigés par rapport à la nouvelle majoration intervenue lors du débat budgétaire à l'Assemblée nationale.

Ces masses se répartissent ainsi :

Redevance : 2.665,4 millions.

Publicité de marque et collective : 1.134,7 millions.

Services rendus aux administrations : 114,8 millions.

Recettes commerciales : 60,8 millions.

Divers : 162 millions.

L'essentiel des ressources est procuré par la redevance et par la publicité, soit, respectivement : 69,4 % et 27,4 %, soit 92 % du financement global de la radio et télévision françaises.

LA REDEVANCE

Pour 1978, il est prévu, dans l'état E de la loi de finances, après les rectifications intervenues au cours des débats à l'Assemblée nationale, de porter le taux de la redevance à 178 F, soit une augmentation de plus de 10 % pour les postes « noir et blanc » et à 267 F (plus de 10 %), pour les postes « couleur ».

Cette majoration, aggravée par rapport aux propositions initiales, 176 F et 264 F, a pour objet de financer les réparations indispensables à effectuer par suite des attentats commis contre les émetteurs.

Si l'humour pouvait être admis dans un rapport parlementaire, votre Rapporteur écrirait : « les non-casseurs deviennent les payeurs » !

La majoration retenue de la redevance par rapport à l'an dernier s'explique, d'une part, par la perte que représente la suppression de la redevance radio (60 millions), d'autre part, l'inflation et quelques nouvelles demandes des établissements publics.

Remarque : En ce qui concerne l'exonération de la taxe radio, le Sénat l'avait proposée dès 1975. Il a été enfin entendu.

I. — Répartition de la redevance.

Si nous déduisons le coût de la perception de la redevance qui atteint la somme considérable de **180 millions de francs** et que votre Rapporteur juge excessive, le montant à répartir s'élèvera, hors taxes, à 2.665,4 millions.

Ladite ventilation de la redevance s'explique ainsi :

1. *Les dotations préciputaires.*

Leur montant avoisine 123,3 millions de francs contre 143 millions en 1977, soit 5,3 % contre 6 %. Ces dotations financent des opérations précises à savoir :

a) au titre du développement de la création (TF 1 : 15 millions A 2 : 15 millions ; FR 3 : 10 millions) ;

b) au titre du développement de la télévision régionale (FR 3 : 10 millions) ;

c) pour le financement partiel du coût de l'utilisation, l'après-midi, du réseau de la couleur de FR 3 (1,4 million) ;

d) pour couvrir les frais des équipements techniques des futurs locaux des archives de l'Institut national de l'audio-visuel (3 millions) ;

e) pour le fonctionnement des stations de radio de Mayotte et Wallis (4 millions à FR 3) ;

f) enfin, au plan de T.D.F. qui percevra 64,8 millions, savoir 48,6 millions pour les dépenses de fonctionnement (émissions ondes courtes, exploitation d'un nouveau réémetteur), 16,2 millions pour les dépenses d'équipement.

2. Les applications des mécanismes de répartition (qualité et audience).

L'arrêté du 4 juillet 1977 a modifié la formule fixée en juillet 1975 et ceci afin d'accroître le coefficient de la qualité.

La commission de la qualité a attribué les notes suivantes aux sociétés de programme :

— Radio France	13,5	(+ 3,8 % par rapport à l'année précédente)
— TF 1	12	(+ 14,3 %)
— Antenne 2	12,5	(+ 25 %)
— FR 3	13	(+ 0 %)

Les sondages de qualité réalisés par le Centre d'études d'opinion ont donné les résultats suivants :

— Radio France	13,2	(+ 5,1 %)
— TF 1	13,7	(+ 1,9 %)
— Antenne 2	14,2	(+ 3 %)
— FR 3	13,6	(+ 4,5 %)

Les sondages d'écoute effectués par le Centre d'études d'opinion ont donné les variations d'audience suivantes par rapport à l'année précédente :

— Radio France	+ 4,3 %
— TF 1	— 0,8 %

— Antenne 2	— 4 %
— FR 3	+ 35 %

Rappelons que les variations sont plafonnées à 10 %.

Ces différentes données ont ensuite été combinées dans l'équation de répartition de la redevance et ont abouti aux incidences financières suivantes :

— TF 1	— 3,9 millions de francs
— Antenne 2	+ 2,5 —
— FR 3	+ 1,4 —
— Radio France	0 —

Si on veut mesurer l'incidence financière de chacun des éléments qui contribuent à la répartition de la redevance, on obtient les données suivantes :

(En millions de francs.)

	TF 1	Antenne 2	FR 3	Radio France
Commission	+ 2,3	+ 9,4	— 8,2	— 3,4
Sondages qualité	— 3,7	— 1,2	+ 2	+ 2,1
Audience	— 2,9	— 5,4	+ 7,7	— 1,3
Solde	— 4,3	— 2,8	+ 1,5	0

3. Les ajustements apportés à la répartition de la redevance.

Le tableau suivant permet de saisir l'évolution de ces ajustements.

(En millions de francs.)

	Dotation 1977	1978 sur la base 1977	Application de la formule	Ajustements	Précept
TF 1	316,9	353,5	— 4,3	+ 15	+ 16,4
Antenne 2	409,3	456,6	— 2,8	— 15	+ 15
FR 3	970,2	1.082,4	+ 1,5	0	+ 24
Radio France	583,3	649,7	0	0	0

A l'issue de ces différentes opérations, les attributions de la redevance sont les suivantes, en millions de francs :

	1977	1978	Pourcentage
TF 1	316,9	380,6	+ 20,1
Antenne 2	409,3	459,4	+ 12,2
FR 3	970,2	1.107,9	+ 14,1
Radio France	583,3	649,9	+ 11,5

II. — Conclusions à tirer de la répartition de la redevance.

L'étude des fascicules budgétaires nous permet de constater que Radio France a été neutralisée. Cette société reçoit, en 1978, la même somme que celle qui a été mise à sa disposition en 1977.

Certes, la radio n'a pas la même « nature » que la télévision. Mais que nous le voulions ou non, et quelle que soit l'habileté du raisonnement, l'octroi de préciputs aux autres sociétés pénalise arbitrairement Radio France puisque en définitive la somme à partager en aval est moins importante.

Votre Rapporteur ne craint pas d'indiquer qu'une correction s'impose, ne serait-ce que pour *permettre à Radio France, qui est largement concurrencée par les postes périphériques, d'améliorer certains de ses programmes et faire face à des dépenses urgentes*. Parmi celles-ci, mentionnons : l'amélioration des frais de déplacement pour certains de ses personnels ; les remboursements sont dérisoires eu égard à l'élévation du coût de la vie et qui sanctionnent financièrement des personnels qualifiés, loyaux et dévoués.

Par ailleurs, pour les sociétés de programme, *l'opposition est toujours flagrante* entre le volume des préciputs et des ajustements imposés par le Gouvernement d'une part, et celui des primes attribuées en fonction de l'audience et de la qualité d'autre part.

Lorsque nous constatons que les variations des dotations entre les sociétés, par application des mécanismes de répartition de la redevance (8,6 millions), restent inférieures au coût du fonctionnement du système de répartition (13,3 millions), la question se pose de savoir si cette procédure n'est pas parfaitement inutile.

Lorsque nous prenons en compte le tableau qui reflète le principe des ajustements décidés par la commission de répartition de la redevance, et celui décidé par les pouvoirs publics, force est bien d'admettre le ridicule de la procédure.

LA PUBLICITÉ

Le plafond de publicité atteindra, en 1978 : 1.065,2 millions de francs.

Après arbitrage de la commission de répartition de la redevance, les objectifs de chaque société ont été ainsi fixés :

- 575,4 millions de francs pour TF 1 (+ 10,4 %) ;
- 489,8 millions de francs pour A 2 (+ 16,8 %).

Le partage entre les deux sociétés correspond à nouveau à celui de 1977, la commission de répartition de la redevance ayant transféré 15 millions de francs de TF 1 à A 2 pour compenser le transfert en sens inverse effectué lors des attributions de redevance.

En 1977, la publicité représentera pour TF 1 62 % de son budget, et pour Antenne 2 50 %. En 1978, les pourcentages seront de 61 % pour TF 1 et de 53 % pour Antenne 2.

Qui plus est, et ceci doit être mentionné, le poids de la publicité s'alourdit. L'évolution du *volume* horaire de la publicité est, hélas, éloquente.

	TF 1 Marques	TF 1 Collective	Total	Antenne 2 Marques	Antenne 2 Collective	Total
1975	56 h 30	6 h 38	63 h 08	57 h 54	5 h 06	63 h
1976	78 h 27	4 h 23	82 h 50	78 h 47	6 h 21	85 h 08
1977	86 h	5 h	91 h	76 h 30	5 h 54	82 h 24

Ainsi, les messages publicitaires sont concentrés entre 19 heures et 20 h 30 (60 % pour TF 1, 91 % pour Antenne 2).

Comme il y a des heures de grande écoute, il est parfaitement naturel de porter l'effort sur celles-ci, d'où l'encombrement et surtout les effets déplorables sur les programmes. Une *minute* de publicité à la meilleure heure d'écoute et au jour le plus convenable avoisine près de 200.000 F.

CHAPITRE II

QUE PENSER DE LA RÉFORME DE 1974 ?

A l'évidence, le recul manque quelque peu encore pour porter un jugement serein sur la réforme de 1974. Cependant, nous avons désormais plus que des éléments d'information et quelques conclusions, même fragiles, peuvent être développées.

Votre Rapporteur écrira que *si nous ne proposons pas de modifier la réforme, par contre il est urgent d'amender très profondément les structures, sinon l'échec sera patent*. Le temps presse. L'ombre s'allonge et les observations développées dans le rapport fait au nom du groupe de travail de la commission des Affaires culturelles révèlent les dangers qui cernent la télévision.

A. — LA COUVERTURE DU TERRITOIRE

Dans le cas du service public, un certain nombre de remarques pourront être faites.

a) *La résorption progressive des zones d'ombre* relève des missions de l'établissement public de diffusion. T.D.F. a d'ailleurs reçu à cette fin un préciput. Dans le but d'améliorer la couverture des zones d'ombre, le Premier ministre a adressé le 20 janvier 1977 une circulaire à tous les préfets. Aux termes de celle-ci, en 1979, la desserte des agglomérations de plus de 1.000 habitants pour le premier et le deuxième réseau doit être terminée. Pour la desserte des agglomérations de plus de 8.000 habitants, le troisième réseau doit être achevé dans la même durée. Une subvention de 1 million de francs, répartie selon les propositions de la D.A.T.A.R., viendra en aide aux communes qui financent les infrastructures. Enfin, l'établissement public de diffusion prendra en charge un premier émetteur pour les zones rurales qui ne reçoivent aucun programme.

Lorsque la programmation par *satellite* pourra être réalisée, le rythme annuel de 200 stations de réémission ou antennes communautaires sera mis en œuvre.

En l'état, l'effort financier accompli en 1976 et 1977 a permis d'accélérer le rythme d'abaissement de 8.000 à 1.000 habitants du seuil pour le troisième réseau et de financer les premières installations dans les zones qui ne reçoivent aucun programme.

L'établissement public de diffusion, en 1978, ne recevra à titre préciputaire que 64,8 millions de francs contre 83,1 millions. Il sera obligé de recourir à l'emprunt sous peine de souffrir un fléchissement grave des autorisations d'engagement de crédits.

b) *La coloration de la première chaîne.*

Le programme se déroule selon les prévisions du Plan. La coloration de la première chaîne se fait par duplication du premier réseau. Depuis le début de l'année 1977, huit émetteurs ont été mis en service sur le réseau 1 bis TF 1. D'ici à la fin de l'année, trois nouvelles stations seront mises en service (Lyon, Marseille-Grande-Etoile, Marseille-Pomegues).

La couverture en population desservie qui était de 28 % en 1976, atteindra 52 % à la fin de 1978 grâce à la mise en service de treize émetteurs nouveaux (Limoges, Saint-Etienne, Rennes, Hirson, Caen, Clermont, Neuchâtel, Cherbourg, Alençon, Nantes, Mortain, Laval, Angers).

La couverture totale du territoire prévue pour 1983 devra, par suite de l'accélération, être avancée de près de seize mois.

c) L'équipement du troisième réseau de télévision.

En 1977, neuf émetteurs ont été mis en service sur le réseau FR 3. D'ici à la fin de 1977, le programme de mise en service des émetteurs du troisième réseau sera achevé.

B. — VENTILATION FINANCIÈRE MÉDIOCRE

(En millions de francs.)

	1975	1978	Pourcentage 1978/1975
Redevance	1.773,4	2.665,4	+ 50,3
Publicité de marque	690	1.065,2	+ 54,3
Autres (publicité collective, recettes commerciales, etc.)	197,8	406,4	+ 205,4
Total	2.661,2	4.137	+ 55,4

En trois ans, par conséquent, les moyens financiers du service public de l'audio-visuel se sont accrus de plus de 50 %. La part de la redevance a légèrement diminué au profit de la publicité et des recettes diverses mais, globalement, on peut estimer que la radio-télévision a toujours eu, au cours de cette période, des ressources presque suffisantes pour financer son fonctionnement.

En revanche, la manière dont ces crédits ont été répartis appelle de sérieuses critiques. Comme votre Rapporteur l'a souligné dans ses rapports successifs, les Pouvoirs publics ont été obligés d'*intervenir constamment pour corriger des déséquilibres* et promouvoir des actions de service public, sans parvenir à faire fonctionner les mécanismes de répartition établis par la loi et ses décrets d'application de manière satisfaisante.

D'une façon générale et en ayant le souci de ce qui a été dit ou rapporté à l'Assemblée nationale par MM. **Le Tac** et de **Préaumont** ou au Sénat, par M. **Cluzel**, nous pouvons écrire :

— que l'éclatement de l'O.R.T.F. a fait apparaître des déséquilibres au sein de certains organismes (TF 1 dépendant trop de la publicité puisqu'il a fallu puiser dans les ressources d'Antenne 2) ;

— que le Gouvernement, faute de texte, décide lui-même de l'affectation des excédents ou des moins-values des recettes entre les sociétés ;

— que le mécanisme de répartition n'est pas satisfaisant, qu'il se révèle *onéreux* et *insignifiant* bref sans aucune valeur incitative ;

— que les *effectifs de personnels* s'accroissent régulièrement et sans doute inutilement (15.000 personnes en 1976 contre 13.600 environ au 1^{er} janvier 1975) ; que la charge administrative est trop pesante eu égard aux dotations budgétaires consacrées aux programmes ;

— que des rapports difficiles caractérisent l'activité de la S.F.P. et les sociétés de programme ;

CHIFFRE D'AFFAIRES DE LA S.F.P. AVEC LES SOCIÉTÉS DE PROGRAMME

(En millions de francs.)

	1975	1976	1977
TF 1	216,9	210	216
Antenne 2	180	213,7	218,3
FR 3	13,4	19,2	13,7
Total	410,5	443	448
Montant de la « garantie » à la S.F.P.	418	436,1	395,1

L'ORIGINE DES PROGRAMMES DE TELEVISION

(En pourcentage du volume des programmes diffusés.)

Origine	1975			1976			1977		
	TF 1	A2	FR 3	TF 1	A2	FR 3	TF 1	A2	FR 3
Commandes à la S.F.P.	21,1	»	0,4	19,5	21,2	0,2	15,9	29,8	»
Coproductions	7,9	2,7	3,8	7,7	3,8	4,4	6,9	3,4	7,8
Achats	21,7	25,2	48,7	19,8	29,9	44,3	19,1	28,2	39,1
Production interne	49,1	»	47	52,8	42,9	50,9	57,8	38,1	53
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100

VENTILATION DE LA PRODUCTION ANNUELLE DE LA S.F.P.

(En nombre d'heures.)

	TF 1	Antenne 2	FR 3	Autres	Total
1975	657	364	7	55	1.083
1976	682	362	10	62	1.116
1977 (prévisions)	515	298	6	103	923

POURCENTAGE DES PRESTATIONS PAR RAPPORT AU CHIFFRE D'AFFAIRES

	1975	1976	1977
TF 1	16,6	21,9	22,2
Antenne 2	20	31,5	27,5
FR 3	75,4	66,5	73
Total	20	28,4	26,3

**POURCENTAGE DU FAÇONNAGE
DANS L'ACTIVITE DES SECTEURS DE FABRICATION**

Secteur d'activité	1975	1976	1977 premier semestre
<i>Film :</i>			
Tournage	11,5	6	5
Montage		20,6	20,5
Vidéo fixe	25	35,7	42,5
Vidéo mobile	50	60	65

— que la dégradation de la *création* est affligeante, ladite création ayant été sacrifiée à la quantité ;

Les tableaux suivants mettent en lumière cette observation :

Volume de programmes diffusés.

(En heures.)

	1975	1976	1977 (prévisions)	Pourcentage 1977/1975
TF 1	3.263	4.028	3.912	+ 19,8
Antenne 2	3.373	3.902	3.914	+ 16
FR 3	992	1.242	1.406	+ 41,7

(En pourcentage du volume total des programmes diffusés.)

	1974	1977
Information	29,2	35,8
Emissions artistiques et documentaires	15,6	12,1
Emissions de fiction	29,3	23,8
Divertissements : variétés, jeux	9,8	14,9
Emissions sportives	8,5	5,2
Emissions pour la jeunesse	5,6	6,7
Emissions religieuses	2	1,5
Total	100	100

Ventilation de certaines catégories de programmes
(En pourcentage du volume total des programmes diffusés.)

	1975			1976			1977		
	TF 1	A2	FR 3	TF 1	A2	FR 3	TF 1	A2	FR 3
Films	6	6,6	30	6,8	4,3	24,2	5,8	5,3	26,5
Rediffusions	6,4	8,1	3	10,8	8,7	1,6	8,8	5,2	5,3
Séries d'origine américaine	0,6	7,5	1	6,6	8	>	3,6	5,4	0,6

— que le projet de Bry-sur-Marne devrait être reporté eu égard aux éléments d'incertitude qui pèsent sur la S.F.P. et des incidences financières sur l'ensemble de l'audio-visuel. (La décision concernant cette importante réalisation devrait faire l'objet d'une nouvelle réflexion et être soumise également à l'avis de la délégation permanente parlementaire.)

RADIO FRANCE

La radiodiffusion s'est structurée à une époque où ce média n'était pas jugé politiquement décisif.

L'exécutif se souciait beaucoup alors de la presse écrite.

Quoi qu'il en soit, *l'organisation de la radio apparaît plus rationnelle que celle de la télévision.*

Les chaînes de radio, à la satisfaction générale, se sont *spécialisées*. Votre Rapporteur pense même que le développement des mis-

sions entre France-Musique, France-Culture et France-Inter, y compris F.I.P., reste un modèle possible d'une organisation convenable dont la télévision devrait s'inspirer.

Pourtant, Radio France est confrontée à de nouvelles difficultés. Un phénomène récent offre quelques dangers : l'apparition de « radios pirates ». Celles-ci ont eu pour effet de rendre beaucoup plus sensible ce besoin d'expression individuelle ou de groupe, qui semble être la marque de notre société moderne en voie de rapide évolution.

Les radios pirates tendent donc à satisfaire cette passion.

Une crainte hante l'esprit de votre Rapporteur. Il ne faut pas que l'opinion oppose la radio prétendue « libre », à la radio dite d'Etat, laquelle serait alors l'instrument de la domination centralisatrice et, par tant, serait hostile à la liberté d'expression. Rien ne serait plus faux. Le monopole de Radio-France n'a jamais interdit aux responsables des familles de pensée les plus significatives de la France de s'exprimer.

Lorsque, en tant que législateur, le *monopole* a été défendu, c'est moins pour interdire la liberté d'expression que pour protéger l'exploitation rationnelle d'un patrimoine national public : les ondes hertziennes.

D'ailleurs, ce *besoin de communication*, fondé sur l'aspiration profonde des hommes à se comprendre, est reconnu solennellement par l'article premier de la loi de 1974. Les cahiers des charges des sociétés n'invitent-ils pas celles-ci à favoriser le dialogue, la discussion, l'échange d'idées ? Nous avons fait du *respect du pluralisme* une règle démocratique. Les sociétés — notamment Radio-France — ont pour mission de faire respecter la diversité, c'est-à-dire qu'elles doivent s'opposer à la propagande.

Bien évidemment, l'obstacle réside dans le fait qu'il y a d'*innombrables publics* et que, par conséquent, tous ne peuvent pas s'exprimer faute de temps ou faute d'intérêt décisif.

Il faut cependant que les Pouvoirs publics portent attention à l'évolution de la radio afin que celle-ci ne soit pas simplement maîtrisée par les professionnels mais encore que son développement, à l'échelon local, favorise le dialogue et l'enrichissement spirituel des citoyens.

Pour aboutir à des résultats acceptables, il suffira de respecter quelques principes.

1° La radiodiffusion a l'obligation impérieuse d'organiser la communication à tous les niveaux (national, régional, local) mais

aussi de l'organiser de niveau à niveau sans pour cela porter atteinte à la notion unitaire de service public.

2° L'autonomie des stations demeure souhaitable afin de disposer pleinement de leurs émetteurs et de proposer librement leurs programmes. Répétons-le — le pluralisme est inscrit dans le cahier des charges et aucune personne, aucune association ne peut être propriétaire d'une station (journal par exemple) ou en recevoir l'usage exclusif.

3° L'évolution de la radiodiffusion débouche sur une adaptation aux besoins réels. En clair, il appartient aux responsables de déborder le découpage administratif parce qu'une plus grande souplesse des missions favorisera l'*expression locale*, régionale ou nationale. L'essentiel n'est-il pas l'échange d'information, l'accès aux différents niveaux de la diffusion, cependant qu'un personnel polyvalent sera recruté sur place pour mieux interpréter les besoins de la communication locale.

Radio-France a déjà, semble-t-il, une assez bonne pratique de cette collaboration avec les collectivités locales. Elle a su faire appel à des groupes ou à des personnalités qui souhaitaient au demeurant s'exprimer sur les ondes. Citons, en particulier, les procédures telles que les Radios de Vacances ou les expériences du type « Radio-Solitude ».

4° Le besoin d'expression — sans omettre d'inscrire celui-ci dans l'allure générale du programme — n'est pas incompatible avec la notion de service public. Il reste possible, en effet, de dégager de nouvelles règles administratives internes ou des relations institutionnelles avec les structures dont la station locale favoriserait l'expression. D'après une étude de T.D.F., il semble que 150 implantations nouvelles pourraient être réalisées sans danger de brouillage des réseaux de moyenne fréquence. Nous voyons tout de suite combien, grâce à ce moyen, à cette novation, peut être étendu, changé, le service public.

Si votre Rapporteur est informé convenablement, un plan pourrait être réalisé en quelques années à peine. Il ajoute que Radio-France souhaiterait, en 1978, se livrer à des expériences dans des zones dites « communautaires », en collaboration, par exemple, avec la D.A.T.A.R., précisément pour garantir aux autorités locales une entière liberté de développement dans les limites imposées par le souci d'une bonne réception de l'émission d'une part, dans le respect de la notion de service public et de pluralisme d'autre part.

Il est certain que la radiodiffusion locale devra progressivement acquérir son autorité pour peser au niveau de l'ensemble fran-

çais sur les émissions et remplacer en maintes circonstances le monologue parisien par une expression radiophonique qui exprimera authentiquement l'ensemble national.

En clair, nous avons le devoir de maîtriser le besoin profond qui pousse maintes personnes ou groupes à s'exprimer au plan local.

Votre Rapporteur aura le souci, dans le courant de l'année prochaine, d'examiner ce phénomène qui lui paraît irréversible et sans doute salutaire, précisément à l'heure où s'esquisse la fresque européenne.

CONCLUSION

Le pessimisme colore la conclusion à donner à cette analyse — à l'exclusion des propositions contenues dans le rapport qui sera développé devant le groupe de travail ad hoc puis devant la commission des Affaires culturelles.

En 1974, votre Rapporteur n'a pas voté la réforme. Il en avait dénoncé les dangers et souligné les équivoques. En vérité, la réforme n'a pas encore réussi. Elle n'a pas toujours donné les résultats souhaités et surtout vantés à son de trompettes par le Gouvernement de l'époque. Le fameux esprit de *concurrence* a conduit à l'appauvrissement des programmes et à des abandons inacceptables dans le domaine de la *création*. Par ailleurs, des affirmages intolérables de l'écran ont été consentis parfois à des hommes de savoir et plus souvent de faire-savoir, dans le but exclusif de combler à bas prix les heures de programme supplémentaire. A certains monopoles, ont ainsi succédé d'autres monopoles.

La personnalité des présidents de société de programme n'a pas toujours réussi à donner une conduite cohérente aux activités des chaînes, ni une allure significative à l'ensemble des programmes. L'administration trop nombreuse s'est révélée tatillonne. Les délégations de pouvoir consenties apparaissent parcellaires. Toutefois, des hommes de qualité présidant à maintes activités et les personnels techniques à tous les niveaux apparaissent toujours comme hautement compétents. Tout ceci a été écrit, dit, répété inlassablement par votre Rapporteur et par les sénateurs soucieux de l'avenir de notre télévision. Hélas ! la niaiserie n'a d'égale que l'outrance.

Les voies d'eau sont nombreuses et l'urgence invite à les aveugler. *L'absence de coordination* se fait cruellement sentir.

De façon elliptique, écrivons que la S.F.P. emprunte un chemin de crête de plus en plus périlleux et que FR 3 n'a toujours pas mis ou su mettre en œuvre une production régionale susceptible de justifier le maintien de son existence.

Votre Rapporteur, au cours de l'année budgétaire prochaine, se livrera à une étude approfondie de l'activité de ladite FR 3.

En ce qui concerne l'Information, Antenne 2 présente un journal personnalisé. Ses responsables ont réussi en certaines maintes circonstances à présenter aux téléspectateurs des événements majeurs favorisant tout aussitôt l'analyse par la presse.

Quant à elle, TF 1 est toujours d'allure classique.

Il serait souhaitable enfin que des *aménagements d'horaires* interviennent entre les deux journaux télévisés, pour qu'il soit possible aux téléspectateurs non pas d'éliminer l'un pour conserver l'autre, mais de prendre successivement l'un et l'autre.

L'apparition du direct, au plan politique, est un événement qu'il faut saluer. Une telle pratique, qui exige du talent, donne une dimension nouvelle à l'analyse et à la réflexion.

Par contre, votre Rapporteur l'a rappelé dans son travail pour le groupe « ad hoc » il nous faut empêcher que la publicité ait une incidence sur le programme et, en particulier, sur les informations. Certains moments de l'« histoire » n'ont-ils pas, dernièrement, été interrompus pour laisser apparaître sur l'écran la fatidique publicité de 20 h 30 ?

En conclusion ultime, il apparaît à votre Rapporteur que la réforme de 1974 doit être sérieusement amendée. Le temps presse. Il faut savoir dépouiller l'habit d'Arlequin et aborder l'avenir avec volonté et lucidité. Sinon, la télévision risquerait de devenir une médiocre aventure.